

## Coordination européenne

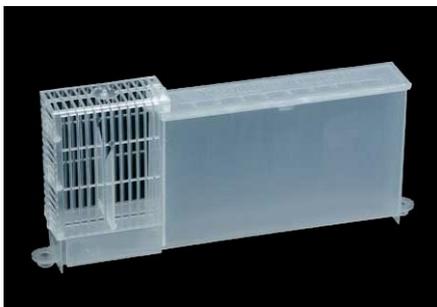
Lors de la dernière réunion de la coordination européenne à Bruxelles, Noa Simon et Janine Kievits ont dressé le bilan des activités réalisées dans le cadre de la coordination : suivi des dossiers de plusieurs molécules, tests abeilles, recherches bibliographiques liées aux pesticides... A l'avenir, le site [www.bee-life.eu](http://www.bee-life.eu) devrait

être accessible au public. Un tour de table a mis en évidence la présence de nouveaux problèmes liés à l'utilisation de nouveaux produits, entre autres l'insecticide PROTEUS® (thiaclopride + deltaméthrine) utilisé depuis cette année sur le colza en France, les insecticides utilisés pour la désinfection du bétail, l'herbicide sélec-

tif STARANE RANGER® utilisé en prairie qui génère une forte odeur perturbant les colonies, ce qui provoque le remplacement des reines. La situation n'est en rien rassurante et une montagne de travail sera probablement nécessaire pour agir efficacement afin de défendre les abeilles.

## Minbee et virbee, fin des projets

Sous ces noms particuliers se cachent deux projets, l'un conduit par l'université de Gand sur les traitements à l'acide formique et l'autre par la faculté d'agronomie de Gembloux sur les virus. Les rapports finaux de ces deux projets de recherche ont été présentés dernièrement. Des publications présentant les résultats devraient suivre rapidement. L'étude menée sur les virus a permis de vérifier la fréquence de présence de six virus différents dans nos colonies d'abeilles. Un tiers des colonies ont trois des sept virus étudiés. Aucune corrélation n'a été mise en évidence entre l'occurrence d'un virus et la mortalité.



En ce qui concerne l'acide formique, l'efficacité de ce type de traitement (concentration de 60 %) reste insuffisante; par ailleurs l'impact de ce produit sur la durée de vie des abeilles est important et très souvent sous-évalué. Les espoirs de développement d'un nouveau médicament à base de cet acide sont donc déçus.

## Un « plan abeilles » pour la Région wallonne

A la demande du ministre Lutgen, l'administration de l'agriculture et de la conservation de la nature étudie actuellement différentes voies qui permettraient d'améliorer l'environnement de l'abeille et qui aideraient les nouveaux apiculteurs à se lancer dans le métier. Pour l'instant, trois types de mesures sont à l'étude. La première vise à renforcer le pourcentage d'espèces mellifères dans les haies

cofinancées par la Région, la seconde vise à aider à la création de prairies mellifères et la troisième donnerait une aide financière aux nouveaux apiculteurs pour l'achat du matériel de base. Ces points ont été discutés lors de notre première réunion avec le cabinet et l'administration. Espérons que tout cela puisse se concrétiser rapidement.



[www.grae.be](http://www.grae.be)

## Réunions du Groupe de travail « Miel » du COPA-COGECA

Deux fois par an, une trentaine d'associations apicoles des différents Etats membres se réunissent à Bruxelles pour travailler sur les points d'actualité apicole et pour définir les actions à entreprendre sur le plan communautaire. Deux sujets principaux étaient sur la table de la réunion du 6 mai : d'une part le rapport de la Commission sur le programme de soutien de l'apiculture (Art. 105-110 Règlement 1234/2007 et Règlement 917/2004) ainsi que sa mise en œuvre pour les trois prochaines années, et d'autre part la situation des produits de la ruche et les problèmes de marché.

On peut se réjouir du rapport de la Commission sur le programme européen. Il insiste sur l'importance de cette aide pour le secteur et rappelle sa spécificité liée entre autres à sa grande souplesse d'ap-

plication. L'intérêt des Etats membres est réel vu qu'ils ont tous rentré un nouveau programme et que le taux d'utilisation des fonds européens est proche de 90 %, ce qui est remarquable avec un cofinancement limité à 50 % pour ce type de programme. En ce qui concerne les produits de la ruche, la situation est nettement moins brillante, avec un constat grave : les problèmes d'adultération (falsification) des miels sont beaucoup trop fréquents - vente sous l'appellation « miel » de sirops de sucre à base de miel, de miels colorés... Les miels suspects se vendent souvent sous les 2 €/kg et proviennent en majorité de Chine. Un renforcement des contrôles tant au niveau des frontières que sur le marché intérieur est demandé. A côté de cela, les apiculteurs demandent à la Commission de définir les produits de la ruche autres

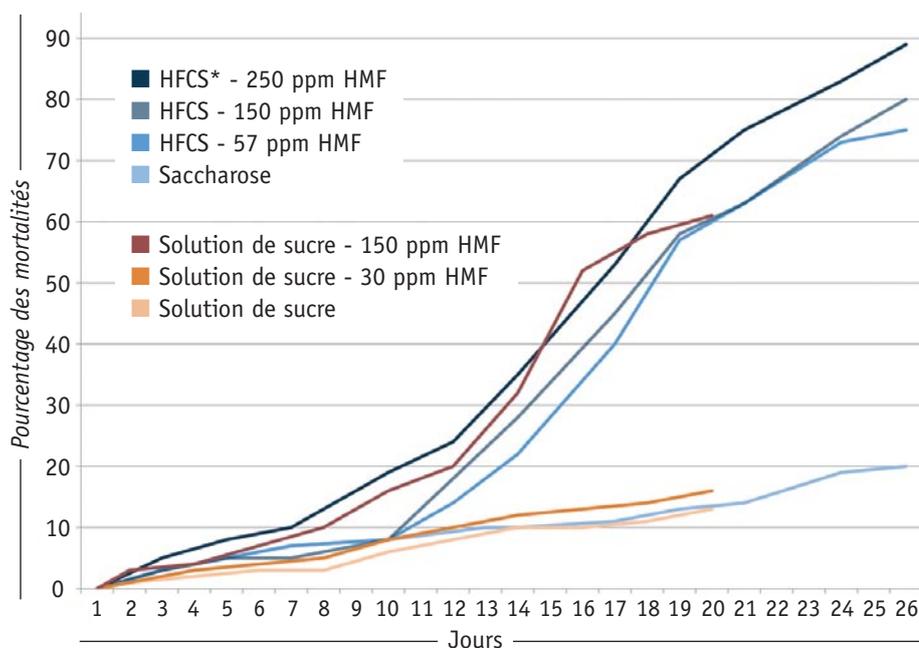
que le miel et de donner des codes douaniers pour le pollen, la gelée royale et la propolis. Le groupe soutient également le travail effectué par le GPGR (Groupement des producteurs de gelée royale) au niveau des normes ISO pour maintenir un seuil de qualité élevé pour les produits de la ruche. De nouvelles perspectives de valorisation semblent s'ouvrir avec la nouvelle politique de qualité des produits agricoles. Afin de suivre de près tous ces dossiers, une task force est mise en place au sein du groupe de travail.

A côté de cela, aucune solution n'a encore été trouvée pour définir des seuils pour les résidus d'antibiotiques dans les miels.

Les objectifs et demandes du groupe ont pu être présentés aux différents membres du groupe interservices « Abeilles » de la Commission le 23 avril.

## Sirop de nourrissage, des limites à ne pas dépasser

Impact de l'HMF sur la durée de vie des abeilles



Sources du graphique

Leblanc B. et al 2009 Formation of Hydroxymethylfurfural in Domestic High-Fructose Corn Syrup\* and Its Toxicity to the Honey Bee (*Apis mellifera*) J. Agric. Food Chem., 2009, 57 (16), p. 7369-7376

JACHIMOWICZ T. and EL SHERBINY G. 1975 Zur Problematik der Verwendung von Invertzucker für die Bienenfütterung Apidologie 6 (1975) 121-143

L'Actu Api 47 : « Nourrir, oui mais... » mettait les apiculteurs en garde contre les risques liés à l'utilisation de certains sirops destinés aux abeilles. Plusieurs problèmes ont été signalés en Flandre et aux Pays-Bas avec des sirops de nourrissage dont l'HMF était beaucoup trop élevé (plus de 200 mg/kg). Les colonies en sont mortes. Le fournisseur de sirop en porte la responsabilité et a remboursé les pertes. On ne peut pas vendre un aliment toxique pour le bétail. Même si le préjudice a été compensé, cela doit rester exceptionnel. Selon de récentes études menées aux USA, le seuil à ne pas dépasser est de 60 mg/kg, et les Hollandais ont fixé la limite légale à 20 mg/kg. Des chercheurs autrichiens avaient mis en évidence dès 1975 que plus la quantité d'HMF dans la nourriture des abeilles est forte, plus la mortalité est élevée. A 30 mg/kg, aucune différence n'a pu être mise en évidence, mais ils observaient la mortalité de 50 % des abeilles pour une concentration de 150 mg/kg. Une étude américaine récente montre des résultats similaires à ces concentrations d'HMF dans des sirops invertis. Elle met également en évidence que le sirop de saccharose est de loin le moins préjudiciable pour la survie des abeilles.